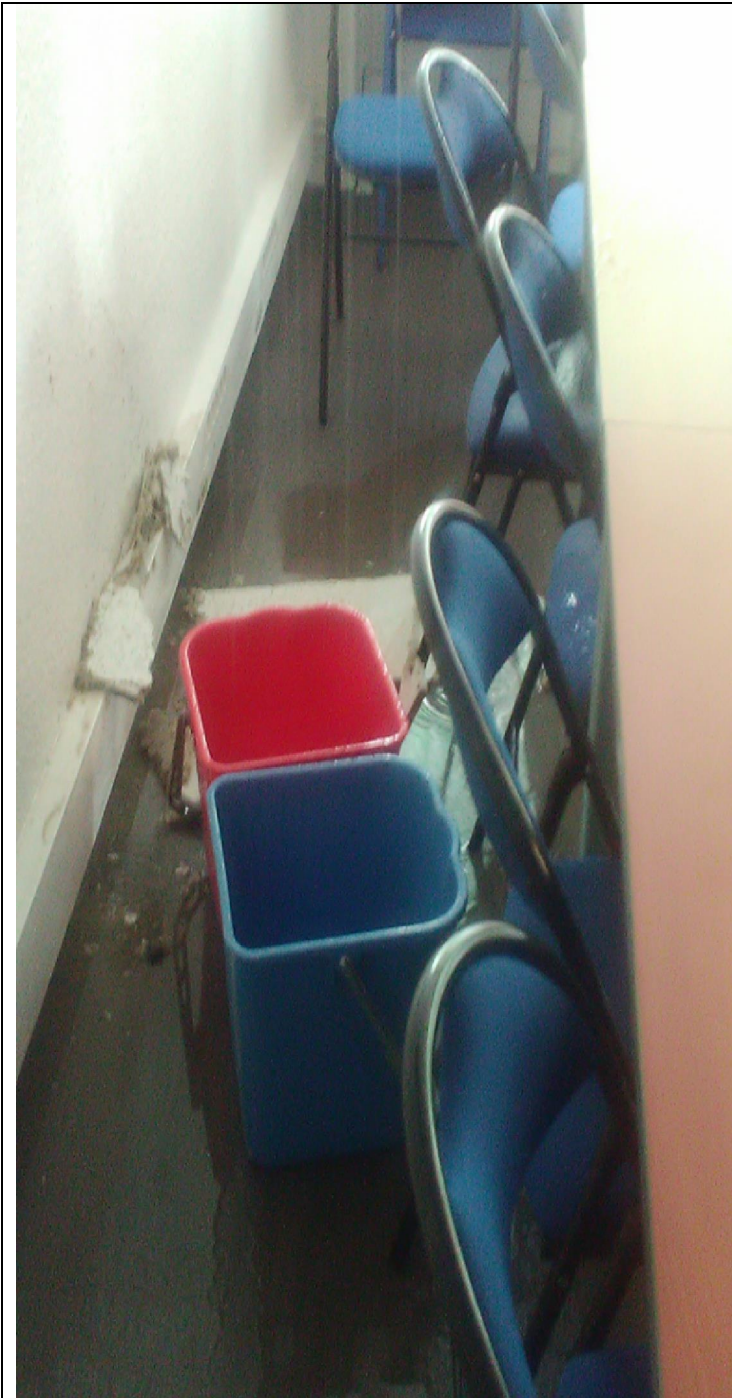


DES CONDITIONS DE TRAVAIL INDIGNES DANS LA CIRCONSCRIPTION DU 20ème !



Nos représentants ont animé une formation syndicale ce vendredi 27 avril 2018 au 163 Boulevard Mortier localisation de la circonscription 20.

Quelle surprise pour eux de constater que la plupart des douches, toilettes étaient inutilisables par les agents de la circonscription !

Une installation d'un point d'eau sans fontaine à eau ! cherchez l'erreur.

La salle prêtée pour notre réunion syndicale, habituellement la salle de formation de cette circonscription, présentait déjà des traces d'humidité aux murs.

Fallait ôi y voir une mise en garde pour ses utilisateurs du jour ?

La salle de formation s'est transformée subitement en « piscine » due à une fuite d'eau d'une canalisation !

La GCT-ASPS dénonce cette situation intolérable pour les agents en matière sanitaire et demande à la DPSP de prendre les mesures conservatoires adéquates pour assurer des conditions dignes de travail (article R232-2 (modifié par [Décret n°92-333 du 31 mars 1992 - art. 1 JORF 1er avril 1992](#)) du Code du Travail relatif aux installations sanitaires des travailleurs).